



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER N° DP 033 240 24 S 0096

Déposé le 06/08/2024

De Mme Isabelle MUSETTI
Domicilié(e) 81 résidence les Alizés 2
 33340 – LESPARRE MÉDOC
Pour Création d'une pergola
Sur un terrain 82 cours Jean Jaurès
sis 33340 – LESPARRE MÉDOC
 Cadastré AI 364

SURFACE DE PLANCHER

Existante : / m²

Créée : 0 m²

Démolie : 0 m²

Le Maire de LESPARRE-MÉDOC,

Vu la déclaration préalable de travaux présentée le 06/08/2024, par Mme Isabelle MUSETTI, demeurant 81 résidence les Alizés 2, LESPARRE-MÉDOC (33340) et enregistrée par la mairie de LESPARRE-MÉDOC sous le numéro DP 033 240 24 S 0096,

Vu l'objet de la demande :

- Pour la création d'une pergola adossée à l'habitation, d'une emprise au sol de 23.80 m²,
- Sur un immeuble situé 82 cours Jean Jaurès à LESPARRE-MÉDOC (33340), parcelle cadastrée AI 364,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en conseil municipal le 10 juillet 2017, notamment le règlement de la zone Uf,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à Lesparre Médoc, le 8 août 2024

Le Maire
Bernard GUIRAUD *u*

Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué à l'urbanisme
Joël CAZAUBON



NOTA :

1. La réalisation des travaux pourra donner lieu au versement de contributions au titre de la taxe d'aménagement. L'avis d'imposition sera transmis ultérieurement au pétitionnaire, par les services du TRÉSOR.
2. La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales